

Règlement du concours
«Tirage au sort pour le projet MUSA»

Concours organisé le par le CRP Henri Tudor.

Le concours «**Tirage au sort pour le projet MUSA**» (ci-après dénommé «le concours») est organisé par le CRP Henri Tudor, 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ci-après dénommé « le Centre ».

1. Le présent concours débute le 6 Octobre 2014 et se termine le 12 Décembre 2014 à 18h00.

2. Le concours est ouvert à toute personne physique sans condition d'âge, participant en son nom propre à l'enquête intitulée "Questionnaire quantitatif pour l'acquisition de données via les activités agricoles à Luxembourg" (ci-après "le participant").

3. Les membres du personnel (salariés et indépendants) du Centre qui participent à l'organisation du présent concours ne peuvent participer au concours. Les membres de leur famille non plus.

4. Le concours se déroule de la manière suivante :

Chaque participant est invité à remplir un questionnaire relatif à son activité professionnelle dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Une fois chaque questionnaire rempli et communiqué à Antonino Marvuglia dans les limites du 12 Décembre 2014, une liste des participants est constituée.

De la liste seront extraits des bulletins (un bulletin par participant). Un tirage au sort sera alors effectué par les membres du personnel du Centre qui participent à l'organisation de l'enquête le 2 Février 2015, dans les locaux du Centre de ressources des technologies pour l'environnement, 6A, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette (Belval), Luxembourg.

5. Le vainqueur du tirage au sort sera contacté le 3 Février 2015 aux coordonnées qu'il aura communiquées via l'enquête pour venir récupérer son prix dans les locaux du CRP Henri Tudor au 6A, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette (Belval). Le vainqueur du tirage au sort a jusqu'au 30 Avril 2015 pour venir récupérer son prix. Si à cette date, il ne s'est pas manifesté, le lot sera remis en jeu lors d'une autre enquête en rapport avec le domaine.

6. La participation au concours se fait exclusivement en complétant l'enquête "Questionnaire quantitatif pour l'acquisition de données via les activités agricoles à Luxembourg"; la participation est limitée à un bulletin par personne sur l'ensemble de l'événement.

7. La participation au concours implique l'adhésion du participant au règlement du présent concours disponible sur le site <https://musa.ceps.lu>.

8. Le prix à gagner est : un (1) bon d'achat de la valeur de 350 € (trois cent cinquante euro) à dépenser chez les magasins **Saturn** du Grand-Duché du Luxembourg

9. La participation au tirage au sort est gratuite. Il n'est possible de participer à ce concours que de la façon décrite dans le présent règlement.

10. Aucune plainte ne sera acceptée quant à l'organisation du présent concours, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef du Centre. De même, la désignation du gagnant ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef Centre.

11. Le prix remporté est cessible, mais ne peut pas être échangé pour sa contre-valeur en espèces. L'attribution de ce prix ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef du Centre.

12. Les données personnelles des participants sur le bulletin papier sont traitées par le Centre en vue de la gestion du concours. Après le jeu concours, les bulletins papier seront détruits dans leur totalité.

13. Toute responsabilité de la part du Centre et de ses organes, employés et mandataires dans le cadre du présent concours, pour n'importe quelle raison légale, est limitée à des cas de faute intentionnelle et de négligence grave.

15. Le jeu-concours ainsi que toute question relative à l'interprétation de son règlement seront soumis à la loi luxembourgeoise et relèveront de la compétence des tribunaux de et à Luxembourg.